



PARLEMENT
BRUXELLOIS

036688

REÇU LE 10 FEV. 2025

QUESTION ORALE DE M. MOHAMED OURIAGHLI, DÉPUTÉ DU GROUPE SOCIALISTE

À M. RUDI VERVOORT, MEMBRE DU COLLÈGE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE, CHARGÉ DE LA POLITIQUE DE L'ENSEIGNEMENT, DES CRÈCHES, DE LA CULTURE, DES PERSONNES HANDICAPÉES, DU TOURISME ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

Concernant « **Les auberges de jeunesse soutenues par la COCOF** »

Monsieur le Ministre,

À Bruxelles, comme ailleurs, les auberges de jeunesse ne sont pas juste des lieux où dormir à petit prix. Elles sont de véritables carrefours d'échanges, où voyageurs du monde entier se rencontrent, partagent des expériences et découvrent la ville autrement. En plus d'offrir un hébergement accessible, elles dynamisent l'économie locale en attirant un public jeune, curieux et avide de découvertes.

La COCOF est compétente en matière de tourisme social, notamment en ce qui concerne les auberges de jeunesse et les centres d'hébergement pour jeunes, uniquement pour l'aspect infrastructures. Le Collège s'est engagé à élaborer, en concertation avec les acteurs de terrain, un plan pluriannuel visant à mettre en conformité les établissements avec la réglementation régionale et à améliorer la qualité et le confort de l'accueil dans les auberges de jeunesse.

Cette initiative vise à garantir la sécurité des hôtes tout en rehaussant les standards d'hébergement. Cinq auberges de jeunesse bénéficient du soutien de la COCOF : l'auberge de jeunesse Jacques Brel, l'auberge de jeunesse Génération Europe, l'hôtel de jeunes Sleepwell, le centre Vincent Van Gogh et l'auberge des Trois Fontaines.

Monsieur le Ministre, voici mes questions :

- Pouvez-vous fournir une mise à jour détaillée sur la mise en œuvre du plan pluriannuel pour la mise en conformité des auberges de jeunesse ? Quels objectifs ont été atteints à ce jour, et grâce à quels soutiens financier ou technique de la COCOF ?

- Combien d'établissements ont été mis en conformité « incendie », depuis le début de la législature ? Quels défis ont été rencontrés dans ce processus et comment ont-ils été surmontés ? Des standards ou labels de qualité ont-ils été mis en place ?
- Comment s'est déroulée la concertation avec les gestionnaires d'auberges ? Quelles ont été les principales contributions de ces parties prenantes ?

Je vous remercie pour vos réponses.



Mohamed Ouriagli
Député